

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°12/2022

Séance Ordinaire du 9 mars 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille vingt et deux le neuf mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : HAMMOUDA Jeannine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeannine, BRUNET François, STEPPE Virginie, CRUANAS Pauline, ROUSSEAU Charline, CHANCHO Jean-Marie

Procurations : DURAND Christophe à STEPPE Virginie, POMPA Antoine à DARIO Alain

Absent : RAMOS José

Date de la convocation :

2 mars 2022

OBJET : SUBVENTION FRANCE AVC 66

Classement issu de la nomenclature « ACTES »
7.5.3 subventions accordées à des associations

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 19 janvier 2022, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour accorder à l'association France AVC 66 une subvention d'un montant de 150 €. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention du 2 janvier 2022 et propose d'allouer la somme de 150 € (cent cinquante euros) à cette association sise 52 rue du Maréchal Foch, bâtiment B, 2^e étage 66000 PERPIGNAN – association n°W66200353, afin de l'aider à mener à bien sa mission.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) à France AVC 66 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO